

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_03_022

Sur convocation en date du 14 mars 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	CARLIER Albert	GAY Daniel
THEVENET Jean-Marc	CHIROL Xavier	GEOFFRAY Karine
BERLAND Martine	CORDIER Michel	MONTIBERT Pierre
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PIVET Catherine
	FALAISE Alain	SUPIE Sylvie
	FAYARD Pascal	VOVILIER Christian
	FERRIER Patricia	

Procurations :

Madame Aurore BABUT donne procuration à Madame Martine BERLAND

Madame Zarouhine CALMUS donne procuration à Monsieur Martin PERNET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Madame Pascale PEYROT donne procuration à Monsieur Pascal FAYARD

Absent : Monsieur Dominique BERTHET

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORDIER

Mise en ligne le : 24/03/2023

Vote du budget primitif 2023

Présentation du rapport par Madame Béatrice CHATELAIN, Maire adjoint.

Après approbation du compte administratif, du compte de gestion pour 2022, de l'affectation du résultat et des taux de fiscalité directe, Madame le rapporteur présente le budget pour l'exercice 2023.

Elle expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L. 2311-2 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 février 2023,

- CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,

- CONSIDÉRANT que le budget est voté par nature et par chapitre,

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général est proposé comme suit :

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20230320-D_2023_03_022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

D_2023_03_022

BUDGET GENERAL PAR CHAPITRE PREVISION 2023

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement dépenses par chapitre

011	Charges à caractère général	1 493 453,52 €
012	Charges personnel et frais assimilés	3 005 179,46 €
65	Autres charges de gestion courante	882 765,60 €
66	Charges financières	61 200,12 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions	11 702,71 €
014	Atténuation des produits : péréquation	- €
022	Dépenses imprévues	- €
	Total des dépenses réelles	5 464 301,41 €
023	Virement à la section d'investissement	1 903 074,69 €
042	Opér.ordre transf.entre section	220 062,43 €
	Total dépenses de fonctionnement	7 587 438,53 €

Section de fonctionnement recettes par chapitre

013	Atténuation de charges	51 000,00 €
70	Prod. services domaines et ventes directes	312 015,00 €
73	Impôts et Taxes	4 025 693,88 €
74	Dotations, Subventions et particip.	1 119 607,00 €
75	Autres produits de gestion courante	227 429,29 €
76	Produits de participations	- €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
	Total des recettes réelles	5 736 745,17 €
042	Opér.ordre transf.entre section	15 480,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 143 074,69 €
	Total des recettes de fonctionnement	7 895 299,86 €
	La section de fonctionnement est sur-équilibrée à	7 895 299,86 €
	soit	307 861,33 €

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement dépenses par chapitre

	reports	
20	Immobilisations incorporelles	2 663,84 € 239 774,00 €
204	Subvention équipement versées	257 720,83 € 3 687,50 €
21	Immobilisations corporelles	91 127,66 € 1 341 203,63 €
23	Immobilisations en cours	207 614,14 € 4 150 924,49 €
26	Participations et créances	- € - €
27	Autres immo financières	- € 98 790,00 €
	Total dépenses d'équipements	559 126,47 € 5 834 379,62 €
001	Déficit d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues d'investissement	- €
040	Opérations d'ordre transf entre section	15 480,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	- €
10	Dotations, Fonds divers	9 082,11 € 4 000,00 €
16	Remboursement emprunts et dettes	- € 511 929,08 €
	Total dépenses d'investissement	568 208,58 € 6 365 788,70 €
		6 933 997,28 €

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_03_022

Section d'investissement Recettes par chapitre

001	Excédent d'investissement reporté		2 998 646,41 €
021	Vir. de la Section Fonctionnement		1 903 074,69 €
024	Produit de cessions d'immobilisations		459 822,96 €
040	Opér.ordre transf.entre section		220 062,43 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales		- €
10	Dotations, Fonds divers		280 000,00 €
13	Subventions d'investissement	200 877,07 €	763 484,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
21	Immobilisations corporelles		- €
23	Immobilisations en cours	96 314,00 €	11 715,72 €
	Total des recettes d'investissement	297 191,07 €	6 636 806,21 €
			6 933 997,28 €

La section d'investissement est équilibrée à 6 933 997,28 €

	DÉPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	7 587 438,53 €	7 895 299,86 €
Total de la section investissement	6 933 997,28 €	6 933 997,28 €
TOTAL	14 521 435,81 €	14 829 297,14 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023,

Vu la présentation du projet de Budget Primitif 2023, lors de la commission des finances du 7 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance du dossier,

À la majorité (24 voix pour, 4 abstentions),

- **DÉCIDE DE VOTER** le budget primitif 2023 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 20 MARS 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Michel CORDIER